



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Elodie REBER à Mme Isabelle DE CRECY

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Fabrice BULTEAU, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice DE LAVALETTE à M. Amirouche LAIDI

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

Secrétaire :

M. François PETER

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-010

Dispositif Pass Destination - convention de partenariat avec les Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine

- Conseil Municipal du 20 mars 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération 1912delib29 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif « Pass Malin », permettant de bénéficier d'un tarif réduit pour l'entrée au MUS – Musée d'histoire Urbaine et Sociale,

Vu la délibération n°121 du 13 décembre 2018 portant sur l'approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2019 relatifs aux ventes et aux activités organisées par le MUS – Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes complétée par la décision Dec2023-015 actualisant le tarif des entrées au MUS,

Considérant la stratégie de développement touristique interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine mettant en œuvre un dispositif territorial désormais nommé « Pass Destination » établissant des partenariats avec 113 sites culturels et de loisirs et proposant des tarifs réduits à destination de tous les publics,

Considérant la résiliation des conventions conclues avec les structures partenaires du « Pass Malin » et la formalisation d'un nouveau partenariat par la signature d'une nouvelle convention,

Considérant la volonté de la Ville de Suresnes de valoriser son patrimoine et son MUS – Musée d'histoire Urbaine et Sociale,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Thierry PORTAL, Conseiller municipal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 40

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique.- D'autoriser le Maire à signer le formulaire de résiliation anticipée de la convention de partenariat « Pass Malin » et de signer la convention de partenariat « Pass Destination Yvelines Hauts-de-Seine » ci-après annexée, ainsi que tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 1 avril 2025



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État

le 1er avril 2025

et publié/affiché le 1er avril 2025

Pour le Maire et par délégation,

la responsable de la Gestion des Instances

Catherine MAGDELAINE

Catherine MAGDELAINE

Signature numérique de Catherine
MAGDELAINE
Date : 2025.04.01 16:11:07 +02'00'

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20250320-Delib2025-010-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025